



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 67798

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la situation financière des centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ). En effet, l'Etat a élargi les missions des CRIJ avec les « espaces jeunes numériques » sans pour autant attribuer les aides financières correspondantes. D'autre part, le travail des CRIJ s'est largement développé avec la création des bureaux d'information jeunesse locaux sur tout le territoire national (1 600 structures). Ayant un financement quasi stable, de nombreux CRIJ connaissent actuellement des difficultés financières réelles. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que les CRIJ puissent assurer convenablement leur rôle au service des jeunes.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse et des sports apporte un soutien financier au fonctionnement des centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) pour la mise en oeuvre de leurs missions fondamentales qui sont : l'accueil et l'information du jeune public, la réalisation de la documentation régionale, l'animation et le développement du réseau régional des bureaux et points d'information jeunesse, la formation des personnels de ce réseau. L'aide attribuée à chaque CRIJ tient compte notamment du nombre de jeunes de la région, du nombre de départements sur lesquels intervient le CRIJ, du développement du réseau régional : nombre de structures d'information jeunesse existantes et nombre de structures nouvellement créées. A ce soutien viennent s'ajouter des aides pour des besoins conjoncturels tels que l'aménagement de locaux, des équipements informatiques, la création d'espaces spécifiques, etc. Par ailleurs, le ministère apporte une aide globale au réseau des CRIJ dans le cadre de la convention triennale qu'il signe avec le Centre d'information et de documentation pour la jeunesse (CIDJ). Cette aide concerne la réalisation d'outils communs à tout le réseau (base de données documentaires, portail de l'information des jeunes, journée nationale de l'information jeunesse, travaux d'analyses et de réflexions sur la conduite des actions et la formation des personnels, etc.). Depuis 1996, les crédits du ministère de la jeunesse et des sports affectés à l'information jeunesse ont augmenté de 25,12 %. Le projet de loi de finances pour 2002 prévoit une augmentation de 9 % des crédits consacrés à l'information jeunesse. S'agissant du programme « point cyb - espace jeune numérique », les CRIJ ont bénéficié de crédits pour l'équipement de leur espace. Des crédits pour l'animation des points cyb de leur région leur ont été attribués : 1,976 MF en 2001 pour l'ensemble des CRIJ. Le ministère a également financé, dans le cadre des actions nationales du CIDJ, la formation des « personnes ressources point cyb » des CRIJ.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67798

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6030

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7291